

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 mars 2017– Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Etaient présents :

Mme BERGER Corinne	Déléguée de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
M. BONNEL Claude	Délégué de la Communauté de communes de la Région de Condrieu
Mme DE LESTRADE Christine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Etienne Métropole
Mme FOREST Nicole	Déléguée de Saint Etienne Métropole
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil régional
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey - Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOUTRENON Bernard	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien

Etaient excusés :

M. CINIERI Dino	Délégué du Conseil Régional
Mme CUSTODIO Alexandra	Déléguée du Département de la Loire
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer
M. REYNAUD Hervé	Délégué du Département de la Loire
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Etienne Métropole
M. VIAL Raymond	Délégué du Conseil Régional

Ont donné pouvoir :

M. BASTIEN Michel	à Charles ZILLIOX
M. BRACCO Vincent	à Michèle PEREZ
M. DURR Daniel	à Claude BONNEL
Mme JURY Christiane	à Corinne BERGER

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Président de l'association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable pôle Moyens généraux du Parc à compter du 1 ^{er} février 2017

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 16 MARS 2017

Michèle PEREZ accueille les membres du Bureau à Maison du Parc.

Michèle MONCHOVET exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2017

Le relevé de décision de la réunion du Bureau du 15 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

- **Groupe de travail Préparation des rencontres de l'observatoire de la Biodiversité – réunion du 21 février 2017 :** Nicole FOREST présente le compte-rendu de cette réunion. Dans un premier temps, il a été question de faire le bilan des précédentes rencontres qui ont eu lieu en 2015. Cette année, les rencontres auront lieu le 30 septembre et auront pour thème « biodiversité et jardin ». Il avait été envisagé dans un premier temps d'organiser cette journée à Planfoy mais les capacités d'accueil des salles ne sont pas suffisantes. La commune du Bessat a donc été retenue. Plusieurs propositions d'ateliers à organiser lors de la journée de rencontres ont été formulées. Un rétro-planning a également été validé.

3 - DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT :

3.1 Acquisition de petits matériels pour les chantiers Pilat Propre

Lors de la réunion du Bureau du Parc en date du 15 février 2017, il a été validé le fait de solliciter la Région pour une aide en investissement à hauteur de 2 800 € au regard d'une dépense subventionnable de 3 500 € HT. Cette aide sollicitée au titre de la convention d'objectifs signée avec la Région fin 2015 devait permettre au Parc d'acquérir du petit matériel à donner ou à mettre à disposition du public engagé aux côtés du Parc dans des actions éco-citoyennes du type Pilat Propre ou Chantiers participatifs avec les Scouts.

Après examen plus approfondi en interne, il s'avère que la majorité de la dépense envisagée relève de la section fonctionnement et non de la section d'investissement.

Aussi, il est proposé de revoir le financement de la manière suivante :

- Le petit matériel (type petits outils pour les chantiers scouts) pouvant relever de la section d'investissement sera acheté sur les fonds propres du Parc (environ 1000 €)
- Le petit matériel (gants et sacs plastiques pour les chantiers Pilat Propre) relevant de la section de fonctionnement dont le coût s'élève à 2593 € TTC serait quant à lui financé comme suit :
 - Région Auvergne Rhône Alpes (convention d'objectifs) : 2073 €
 - Autofinancement : 520 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et sollicite les financements correspondants auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs.

Christophe FAVERJON fait remarquer, que dans la mesure du possible, il est plus pertinent de solliciter des financements sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Marie VIDAL explique que nos correspondants à la Région considèrent que gants et sacs plastiques ne peuvent relever de l'investissement

3.2 Demande de financement pour une action sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat : Assistance à l'intégration de la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme programmation 2017 de l'action URB 1.1 du Contrat de Territoires Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Le 15 décembre 2016, le Bureau du Parc a validé, pour cette action d'un montant de 75 000 € TTC, le plan de financement suivant :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 60 020 € (80%)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 14 980 € (20%)

Depuis, la Région a procédé à une révision du dispositif des aides régionales et européennes (notamment du FEDER) pour lesquelles elle est autorité de gestion.

Ces nouvelles modalités portent entre autres sur du décroisement des aides et du regroupement de tranches pour les dossiers pluriannuels.

La mise en place début 2017 de ces nouvelles modalités nous conduit donc à modifier le plan de financement de cette opération comme suit :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 75 000 € (100%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et sollicite les financements correspondants auprès de l'Union Européenne – FEDER Rhône-Alpes géré par la Région.

Les membres du Bureau sont surpris de cette consigne régionale car il leur a toujours été dit que les fonds européens nécessitent, pour pouvoir être acquis, des contreparties financières nationales. Sandrine Gardet explique que les services du Parc ont également été surpris par cette consigne et qu'ils en ont fait part à leurs correspondants régionaux. Toutefois, visiblement les contreparties nationales doivent peut-être se gérer à un niveau supra dont seule la Région a une visibilité.

3.3 Gestion et protection d'un réseau de landes et friches collinéennes – veille/animation foncière et travaux dans le cadre de l'action TRA 4.1 du Contrat de territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018) dans l'objectif prioritaire du maintien des sites de reproduction du Busard cendré

Le 15 décembre 2016, le Bureau du Parc a validé la mise en œuvre d'une animation foncière en 2017 pour un coût de 13 500 € TTC financée de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 6 750 € (50%)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 750 € (50 %)

Le Bureau a également voté la mise en œuvre de travaux sur période 2017 à 2019 dont le montant s'élève à 74 320 € TTC financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 37 160 € (50 %)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 000 € (40 %)
- Conseil départemental du Rhône : 7 160 € (10 %)

Depuis, la Région a procédé à une révision du dispositif des aides régionales et européennes (notamment du FEDER) pour lesquelles elle est autorité de gestion. Ces nouvelles modalités portent entre autres sur du décroisement des aides et du regroupement de tranches pour les dossiers pluriannuels.

La mise en place début 2017 de ces nouvelles modalités nous conduit donc à modifier le contenu et le plan de financement de ces dossiers pour n'en faire plus qu'un en regroupant également les tranches de programmation 2017 et 2018.

Le montant de l'opération qui se déroulera désormais d'avril 2017 à février 2020 s'élève désormais à 102 680 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 88 270 € (86 %)
- Conseil départemental du Rhône : 14 410 € (14%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et sollicite les financements correspondants auprès de l'Union Européenne – FEDER Rhône-Alpes géré par la Région et du Conseil départemental du Rhône.

3.4 Réalisation de supports de communication et d'actions de sensibilisation dans le cadre de l'action ANI 1.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018) relative à l'animation global du plan d'actions

Le 15 décembre 2016, le Bureau du Parc a validé la mise en œuvre de cette opération se déroulant prévisionnellement de janvier 2017 à décembre 2019, s'élevant à 30 000 € TTC et qui serait financée de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 15 000 € (50%)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 € (50 %)

Depuis, la Région a procédé à une révision du dispositif des aides régionales et européennes (notamment du FEDER) pour lesquelles elle est autorité de gestion.

Ces nouvelles modalités portent entre autres sur du décroisement des aides et du regroupement de tranches pour les dossiers pluriannuels. La mise en place début 2017 de ces nouvelles modalités nous conduit donc à modifier le contenu et le plan de financement de ce dossier et à regrouper les tranches 2017 et 2018.

S'agissant du contenu, un volet « Appui administratif et financier » est rajouté. Il s'agit de la poursuite de l'appui administratif et financier en soutien du chef de projet, via une mission confiée à une personne sous statut d'indépendant. La mission est calibrée à 3 demi-journées/semaine ; la demande de financement porte sur les années 2018 et 2019 ; l'année 2019 étant consacrée au suivi et finalisation des dernières actions programmées et au bilan global du contrat.

Le montant de l'opération se déroulera désormais de janvier 2017 à décembre 2019 et s'élèvera donc à 60 456 € TTC financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 60 456 € (100 %)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et sollicite les financements correspondants auprès de l'Union Européenne – FEDER Rhône-Alpes géré par la Région.

3.5 Etude des déplacements d'espèces invertébrées liées aux zones humides dans le cadre de l'action ETU 2.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Le Bureau du Parc, dans sa séance du 15 décembre 2016 a validé la réalisation du montant de cette opération qui se déroulerait de février 2017 à décembre 2018 et s'élèverait à 30 000 € TTC. Elle serait financée de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 15 000 € (50%)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 9 000 € (30 %)
- Etat (FNADT) : 6 000 € (20%)

Depuis, la Région a procédé à une révision du dispositif des aides régionales et européennes (notamment du FEDER) pour lesquelles elle est autorité de gestion.

Ces nouvelles modalités portent entre autres sur du décroisement des aides et du regroupement de tranches pour les dossiers pluriannuels. La mise en place début 2017 de ces nouvelles modalités nous conduit donc à modifier le plan de financement de ce dossier et à regrouper les tranches 2017 et 2018

Ainsi, la nouvelle opération se déroulera de février 2017 à décembre 2019 et son montant s'élèvera à 55 000 € TTC financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 55 000 € (100%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et sollicite les financements correspondants auprès de l'Union Européenne – FEDER Rhône-Alpes géré par la Région.

3.6 Evaluation scientifique et technique du plan d'actions dans le cadre de l'action ANI 3.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat (2014-2018) »

Le Bureau du Parc a validé, le 15 décembre 2016, la réalisation de cette opération qui se déroulerait de février 2017 à décembre 2019 à hauteur de 42 000 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 21 000 € (50%)
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 21 000 € (50 %)

Depuis, la Région a procédé à une révision du dispositif des aides régionales et européennes (notamment du FEDER) pour lesquelles elle est autorité de gestion.

Ces nouvelles modalités portent entre autres sur du décroisement des aides et du regroupement de tranches pour les dossiers pluriannuels. La mise en place début 2017 de ces nouvelles modalités nous conduit donc à modifier le plan de financement de ce dossier et à regrouper les tranches 2017 et 2018

Le montant de l'opération se déroulera donc janvier 2017 à décembre 2020 et s'élèvera désormais à 156 000 € TTC financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 156 000 € (100%)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et sollicite les financements correspondants auprès de l'Union Européenne – FEDER Rhône-Alpes géré par la Région.

4 - DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTEES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Informer et sensibiliser à la mobilité durable (ALEC 42) Année 2 :

L'ALEC 42 (Agence Locale Energie Climat de la Loire), structure créée à l'initiative des collectivités locales (dont Saint-Etienne Métropole et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat qui en sont membres depuis sa création), est un véritable outil, au service de ses membres, pour la mise en œuvre des stratégies Energie-Climat.

Depuis 2016, et pour une durée de trois ans, ALEC 42 porte un service mutualisé « Mission Mobilité Durable » à l'échelle du territoire à énergie positive (TEPOS) de Saint-Etienne Métropole et du Parc naturel régional du Pilat. Cela s'est formalisé à travers une convention signée entre ces trois structures.

Deux postes d'animateurs « mobilité » ont été mis en place : un poste « rural » axé sur le Pilat et un poste plus « urbain » faisant le lien urbain-rural.

La « Mission Mobilité Durable » s'articule autour de 3 axes de travail :

- Axe 1 : Information multimodale et sensibilisation
- Axe 2 : Développement de services de transport alternatifs à l'usage individuel de la voiture
- Axe 3 : Conseil en Mobilité

En 2016, la mission a notamment permis d'accompagner des structures du territoire dans leurs réflexions d'aménagement (Condrieu, Chavanay, Saint Sauveur en Rue), mais aussi de finaliser le travail collectif engagé au niveau de la gare de Saint Clair-Les Roches en axant sur l'amélioration de son accessibilité à vélo en lien avec la Via Rhona.

L'évolution du service de voiture en autopartage a aussi été réalisée, en équipant une voiture de service du Parc avec un boîtier Citélib, afin de poursuivre la mutualisation de l'usage d'un véhicule avec les habitants, les touristes (via la Maison du Tourisme) et l'Hôpital local de Pélussin.

L'information multimodale a été diffusée auprès des communes et intercommunalités du Parc, adaptée à chaque territoire.

L'année 2017 sera axée essentiellement sur le développement du vélo, l'accompagnement de structures du territoire pour mettre en place des plans de mobilité, des actions d'échanges d'expériences pour les élus et techniciens, la formalisation de toutes formes possibles d'autopartage, la mobilisation des acteurs locaux pour le challenge mobilité régional. Le conseil et l'information multimodale seront poursuivis.

Pour mener à bien cette action, ALEC 42 a présenté un dossier de demande de soutien financier pour trois années auprès du FEDER Rhône-Alpes au taux de 50%, soit pour un montant global de dépenses subventionnables s'élevant à 255 000€ pour les années 2016, 2017 et 2018, soit 85 000 € par an.

Pour 2017, en complément de la subvention FEDER au taux de 50%, ALEC 42 sollicite :

- auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes via la convention d'objectifs signée entre la Région et le Parc une subvention à hauteur de 25 764€
- auprès de Saint Etienne Métropole, une subvention de 10 000 €
- auprès du Parc une subvention de 6 736€ (validée lors du vote par le Conseil syndical du budget prévisionnel 2017)

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et autorise le versement de la subvention d'un montant de 6 736 euros.

A la question des membres du Bureau, il est répondu que la chargée de mission ALEC42 pour la partie rurale est Rachel VORON dont le bureau est hébergé à la Maison du Parc. La deuxième chargée de mission est Caroline VUAILLAT.

Il est précisé que le Groupe de Travail Mobilité du Pilat a validé le plan de travail. L'idée est de mieux impliquer les Communautés de Communes, de leur faire partager une « culture de la mobilité ». Les Plans de Mobilité Durale vont devoir être réalisés avec les SCOT, il s'agit d'une nouvelle mission de planification.

Sandrine Gardet ajoute que le Parc pourrait accompagner les SCOT sur ce volet en raison de son expérience.

4.2 Gestion et Protection d'un réseau de pelouses sèches sur la côte rhodanienne (Départements 69, 42 et 07) par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes dans le cadre de l'action TRA 4.2 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Il est précisé que les dossiers suivants sont présentés à titre d'information et ne nécessitent pas de délibération de la part du Bureau du Parc.

Cette action portée par le CEN Rhône-Alpes a déjà fait l'objet de deux demandes de financements (2014 et 2015) pour la réalisation de prospections, de cartographies et la caractérisation de pelouses sèches sur un périmètre d'étude de 37 520 ha. Une sélection de 23 sites de pelouses sèches (couvrant une surface cumulée de 146 ha environ) a été faite, sites pour lesquels ont été élaborés des plans de gestion et une animation foncière.

La programmation 2017 consistera en la poursuite de l'animation avec les acteurs locaux (propriétaires, ayants-droits, élus) et en la mise en œuvre concrète de ce dispositif de préservation. Cela se traduira essentiellement par des travaux de restauration et d'entretien. Plus ponctuellement, l'action s'intéressera au rapport entre ces pelouses et la viticulture en lien avec le programme Viticulture/Biodiversité/Paysage mené par le Parc en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Rhône ainsi que le programme « Lutte contre l'érosion » mené par la Communauté de Communes de la région de Condrieu.

Le montant de l'opération s'élève à 108 950 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 93 950 € (86 %)
- Etat (DDT 07) : 15 000 € (14%)

2.3 Etude des déplacements d'espèces d'invertébrés liées aux pelouses sèches par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes dans le cadre de l'action ETU 3.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

L'objectif de l'étude est d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement écologique du réseau de pelouses sèches de la côte rhodanienne.

Une première étape réalisée dans le cadre de la tranche 2015 a été consacrée à la définition d'un protocole en s'appuyant sur l'expertise du conseil scientifique du CEN Rhône-Alpes. La tranche 2017 va permettre de mettre en œuvre ce protocole qui s'appuie sur l'articulation des données d'occupation du

sol précis (haie, obstacles divers...) et une traduction par groupes d'espèces d'invertébrés de niveau d'affinité différent par milieu. On obtiendra des cartographies de type "circuit électrique". Ceci permettra de hiérarchiser les pelouses sur ce critère de fonctionnalité et de s'intéresser aux milieux qui entourent les pelouses. C'est une action pionnière en France.

Le montant de l'opération s'élève à 55 000 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 55 000 € (100 %)

2.4 Appui technique et scientifique à la mise en œuvre du plan d'actions par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes dans le cadre de l'action ANI 1.2 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Cette action, qui a déjà fait l'objet de demandes de financement (tranches 2014 et 2015) permet au CEN Rhône-Alpes d'accompagner le Parc dans l'animation globale du contrat, d'animer un outil collaboratif, et de participer à l'évaluation du programme d'actions.

La tranche 2017 sera consacrée plus particulièrement à développer une action de recherche en sciences humaines, avec la mise en place d'un partenariat avec le Master "Psychologie sociale appliquée" (Université Lyon 2) sur la problématique suivante : Comment susciter l'engagement des élus locaux en faveur de la Trame verte et bleue ? ». L'objectif de cette recherche est de favoriser une bonne et juste appropriation des enjeux TVB, en lien avec les autres politiques publiques (aménagement du territoire, agriculture, Paysage, gestion de l'eau...)

Le montant de l'opération s'élève à 105 019 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 105 019 € (100 %)

2.5 Contribution à l'élaboration et à l'animation du PAEC sur le Plateau mornantais par le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes dans le cadre de l'action TRA 6.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Il s'agit de la poursuite de la démarche d'animation engagée dans le cadre du PAEC (projet agro-écologique et climatique) du GARON, d'une part, sur le plan de la sensibilisation et du développement de projets environnementaux à l'échelle des exploitations en contrat MAEC – mesure agro-écologique et climatique (23 exploitants dont 11 concernés et financés via le contrat Corridors) et, d'autre part, sur le plan administratif et technique afin de veiller à ce que les engagements MAEC se déroulent dans les meilleures conditions et soient respectés tout au long des cinq ans. L'organisation de journées techniques et d'échanges contribue également au transfert de savoirs entre les agriculteurs et avec les techniciens donc à l'amélioration des pratiques.

Le montant de l'opération s'élève à 9 470 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- FEADER: 4 735 € (50 %)
- Région Auvergne/Rhône-Alpes : 1 421 € (15%)
- Autres (Département du Rhône, Communauté de communes du Pays Mornantais, Communauté de communes de la Vallée du Garon) : 3 314 € (35%)

2.6 Evaluation des déplacements de la faune terrestre au niveau des vallées du Rhône et du Gier par la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne/Rhône-Alpes dans le cadre de l'action ETU 4.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Cette action, prévue d'être réalisée sur une durée de cinq années (2015 à 2019), a pour objectif d'étudier les déplacements de la grande et méso-faune terrestre sur trois secteurs stratégiques de la trame écologique du périmètre du contrat (correspondant à des ruptures importantes des continuités) :

- Vallée du Gier entre Tartaras et Givors
- Vallée du Rhône entre Givors et Sablons,
- Tronçon de la RD 820 entre Davézieux et Sablons.

Les protocoles appliqués s'appuient sur la pose de pièges-photos installés pour la plupart au niveau d'ouvrages susceptibles d'être utilisés par la faune pour franchir des obstacles (voie ferrée, voirie...) et sur de la capture-marquage (par bouclage au niveau des oreilles) -recapture de sangliers (espèce indicatrice pour les déplacements). Cette étude mobilise les Fédérations départementales des Chasseurs 42, 69 et 07, le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre et la Réserve Nationale de l'île de la Platière ; l'ONCFS est partenaire scientifique. Un partenariat est également prévu avec le lycée AGROTECH d'Annonay) sur le secteur Davezieux/Sablons

Une première demande de financements (programmation 2015 du contrat) a permis d'étudier le secteur de la vallée du Gier et de démarrer l'étude sur le secteur de la vallée du Rhône.

La tranche 2017 est destinée à :

- poursuivre les travaux sur la vallée du Rhône (avec utilisation d'une technique de suivi supplémentaire via la pose de colliers GPS sur sanglier)
- réaliser l'étude sur le secteur Davezieux/Sablons
- analyser et valoriser les résultats de l'étude

Le montant de l'opération s'élève à 111 688 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Union Européenne (FEDER Rhône-Alpes géré par la Région) : 89 351 € (80 %)
- CNR : 11 168 € (10 %)
- Autofinancement : 11 169 € (10 %)

2.7 Restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Cance par le Syndicat des Trois Rivières dans le cadre de l'action TRA 2.1 du Contrat de Territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018)

Il s'agit de remplacer un passage busé supportant une voirie forestière par un passage mono-voute ; cet ouvrage étant installé sur le ruisseau de la Brétonnière (affluent du Riotet) sur la commune de Graix.

Le montant de l'opération s'élève à 40 000 € TTC et serait financé de la façon suivante :

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 32 000 € (80 %)
- Autofinancement : 8 000 € (20 %)

2.8 Autres dossiers relevant du Contrat territoire Corridors Biologiques « Grand Pilat » (2014-2018) :

Action TRA 6.2 : Financements des contrats MAEC sur le secteur « enjeux corridors » sur la région de Condrieu

Pour la campagne 2017 de contractualisation et sous réserve de financements FEADER suffisants, il est prévu la contractualisation d'une douzaine de contrats MAEC sur ce secteur ; ce qui fera au total avec la campagne 2016 une vingtaine d'agriculteurs sur le secteur auquel il faut ajouter 11 contrats MAEC sur le secteur du plateau mornantais. Ce résultat est conforme à celui fixé initialement d'une trentaine de contrats MAEC.

Action ETU 1.3 : Résorption des points de mortalité « Amphibiens » au niveau des traversées de routes départementales : expertises préalables

Sur le site RD 501 (commune de Saint-Genest-Malifaux) : ce site est étudié par le CPIE des Monts du Pilat dans le cadre de l'Observatoire des Amphibiens (mutualisé avec le PNR Pilat) avec un financement du Département 42 (convention CPIE/Département 42). Un dispositif de filets et de seaux va être installé de mi-mars à mi-avril 2017 au niveau du secteur afin d'identifier les espèces et le nombre d'individus tout en les préservant du risque d'être écrasés et de préciser les points de passage afin de déterminer si des propositions d'aménagements pertinents sont possibles à réaliser (à soumettre au conseil départemental de la Loire).

Sur le site RD 19/28 E (commune de Longes) : ce site va être également équipé de filets (au sein de l'enceinte de la carrière de Combe Chavanne) dans le but de canaliser les déplacements des espèces vers une buse « sous voirie » existante. Un piège-photo sera installé au niveau de la buse afin de vérifier si ce passage est fonctionnel. Cette étude est conduite en partenariat avec la LPO 69, le service voirie du Département 69 et l'entreprise MGBTP qui gère la carrière.

Action TRA 1.4 : Travaux d'aménagement des continuités écologiques au niveau de la vallée du Rhône : Seuil du Batalon (commune de Saint-Pierre de Bœuf)

Ce seuil situé sous un ouvrage supportant une voirie départementale va faire l'objet de travaux d'aménagement sous une maîtrise d'ouvrage départementale et financés en totalité par le Département de la Loire. Ces aménagements sont destinés à supprimer les risques d'écrasement d'espèces telles que le castor et la loutre.

5 - IMPLICATION DU PARC DANS LE PROJET PILOTE PAR IPAMAC « FORETS ANCIENNES 2017-2018 »

Depuis 2015, le Parc du Pilat prend part à une action de valorisation des forêts anciennes à travers l'association Inter-Parc du Massif Central (IPAMAC). En 2016, ce travail a permis de localiser l'ensemble des forêts anciennes du territoire, soit 12 700 ha représentant 35% des forêts actuelles. Une note de synthèse, reprenant ces éléments ainsi que des analyses complémentaires, sera finalisée sous peu. Les 11 autres Parcs ou projets de Parc partenaires ont par ailleurs bénéficié du même travail.

Cette identification des forêts anciennes n'est qu'une première étape, il s'agit maintenant de mettre en place des actions concrètes visant à préserver et valoriser ces forêts d'intérêt environnemental et patrimonial. Un travail en inter-Parcs a été mené afin d'identifier des pistes intéressantes de ce point de vue. Quatre propositions d'action en sont ressorties :

- Expérimentation du concours sylvo-environnemental « Sylvo-Trophées » (équivalent d'un concours « prairies fleuries » forestier),
- La sensibilisation – formation des propriétaires et gestionnaires forestiers à des modes de gestion sylvicole intégrant les enjeux de biodiversité notamment liés à l'ancienneté, la maturité et la diversité des peuplements,

- L'organisation d'un voyage d'étude inter-Parcs sur la thématique des trames de vieux bois
- L'identification de peuplements matures en forêt ancienne (concernant uniquement les PNR Volcans d'Auvergne et Causses du Quercy)

Un programme d'action a été établi sur cette base, à mettre en œuvre sur la période 2017-2018. Le financement proviendrait de l'Europe (FEDER – Programme opérationnel Massif Central) et de l'Etat (FNADT).

Pour le Parc du Pilat, l'engagement dans ce programme se traduirait par les éléments financiers suivants :

Dépenses :

- Participation du Parc du Pilat à l'autofinancement du projet inter-Parcs : 1600 €

Recettes :

- Mise à disposition de chargés de mission du Parc : 3000 €

Par ailleurs, le retour financier sur le territoire du Parc du Pilat est estimé à 15 200 €, car des partenaires ou des prestataires locaux seront mobilisés dans le cadre de ce projet global et financés pour cela.

Une lettre d'intention confirmant l'engagement du Parc du Pilat dans cette opération collective est à transmettre à IPAMAC afin de pouvoir déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Europe et de l'Etat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer une lettre d'intention précisant l'engagement du Parc naturel régional du Pilat dans le projet IPAMAC-Forêts Anciennes 2017-2018 et valide la participation à l'autofinancement pour un montant de 1 600 euros.

Sandrine Gardet rappelle que la première étape de ce projet a consisté en la localisation des forêts anciennes du territoire. Les forêts anciennes se définissent comme des secteurs où il y a toujours eu une activité sylvicole depuis 1850. Elles permettent de comprendre comment l'activité forestière a évolué au travers du temps et représentent une biodiversité particulière.

Charles ZILLIOX ajoute que le projet « Forêts Anciennes » est intéressant et qu'il permet de financer des actions plus globales sur la forêt.

6 - MUTUALISATION DE MOYENS AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Les services du Parc du Pilat travaillent à la mise en ligne des itinéraires de randonnée au travers de l'application Géotrek prochainement ouverte aux internautes. Ce sont 1 200 km de sentiers balisés pour une pratique pédestre, équestre ou VTT qui doivent être localisés manuellement, mais aussi décrits pour leur intérêt sportif, touristique et patrimonial. Avec cet outil moderne, les randonneurs pourront plus facilement préparer leur sortie. La mise en ligne devrait avoir lieu en juin 2017.

Cet outil informatique Geotrek fait actuellement l'objet de la mutualisation de l'hébergement de son serveur de diffusion entre les Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'hébergement confié à la société Probesys est sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Vercors et profite actuellement aux Parcs naturels régionaux du Livradois-Forez et du Pilat qui devraient être bientôt rejoints par les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Haut-Jura.

Chaque PNR doit signer avec le Parc Naturel Régional du Vercors une convention au travers de laquelle il s'engage à rembourser une partie du coût d'hébergement du serveur de diffusion de Geotrek à la charge du Parc naturel régional du Vercors.

Le coût annuel d'un tel hébergement s'élève à 2120 € TTC. Le Parc du Pilat et du Livradois bénéficiant de cet hébergement depuis juin 2016, le Parc du Pilat devra 706 € TTC au Parc du Vercors (soit 2120 € divisés entre les 3 Parcs) pour la période juin 2016-mai 2017 et une somme équivalente pour la période juin 2017-mai 2018.

Le coût annuel à 2120 € TTC est valable jusqu'à 4 ou 5 Parcs engagés dans le dispositif.

En cas d'un nombre de Parc au-delà de 5, le coût moyen par Parc ne devrait toutefois pas être supérieur à 720 € TTC.

Si d'autres Parcs intègrent le dispositif avant fin mai 2017, la somme de 275 euros leur sera facturée. Cette somme ne viendra pas en déduction de ce qui a été payé par chaque Parc, puisque la participation due est payable en début d'année. Ces 275 € permettent d'engager un minimum le nouvel entrant et contribueront à des évolutions de Geotrek ou à des prestations visant à remonter le serveur en cas d'attaque/piratage. La résiliation de la convention pourra se faire chaque année à la date du 1^{er} juin.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention, entre le Parc du Pilat, le Parc du Vercors et la société Probesys, jointe en annexe de la présente délibération qui fixe le partage des frais de mutualisation du serveur pour l'hébergement de l'application « Géotrek » et les modalités de création d'un script automatique.

A la demande des membres du Bureau, il est précisé que l'outil géotrek devrait être accessible au grand public dès le mois de juin 2017. Il s'agit pour le randonneur de pouvoir préparer sa randonnée en amont.

A une question de Charles ZILLIOC, Michel FOREST ; qui connaît l'outil car il a notamment été présenté par l'équipe du Parc lors de réunions du Groupe de travail « chemins », indique qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une connexion internet partout car la trace de la randonnée peut être téléchargée sur smartphone avant le départ.

7-DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA FORMATION UTN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, SITES ET PAYSAGES DU RHONE

La Commission départementale nature, sites et paysage est compétente en matière de protection de la nature, de la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie, et contribue à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

Elle est constituée pour une durée de trois ans par arrêté préfectoral et comprend six formations dont les compétences sont les suivantes :

- Formation « nature » : avis sur les travaux concernant les réserves naturelles nationales, sur les projets d'arrêté de protection de biotope et sur la réglementation Natura 2000
- Formation « sites et paysages » : avis sur les sites classés (inscription et travaux), certains projets éoliens et des modifications simplifiées de PLU
- Formation « publicité » : avis sur les projets de règlement de publicité
- Formation « UTN » : avis sur les unités touristiques nouvelles
- Formation « faune sauvage captive » : avis sur les demandes de certificat de capacité à détenir la faune sauvage captive (non chassable) les ouvertures d'établissements d'élevage ou de présentation d'animaux au public
- Formation « carrières » : avis sur les demandes d'autorisation d'exploiter des carrières (ouverture, extension, transfert d'exploitant)

Chaque formation est constituée de quatre collègues :

- services de l'État
- collectivités territoriales
- personnes qualifiées
- personnalités compétentes

Le Parc est représenté au sein du collège des personnes qualifiées pour les formations carrière, nature et sites et paysages de la CDNPS de la Loire (et ce par des techniciens du Parc) et pour la formation UTN de la CDNPS du Rhône par Thérèse COROMPT et Axel Martiche en tant que suppléant.

La Préfecture du Rhône souhaite qu'un nouveau représentant du Parc au sein de la Formation UTN soit désigné considérant que Mme COROMPT ne fait plus partie des élus du syndicat mixte du Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Claude BONNEL en tant que représentant titulaire du Parc Naturel Régional du Pilat pour siéger au sein du collège des personnes qualifiées pour la formation Unités Touristiques Nouvelles de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages du Rhône.

Sandrine Gardet précise que des modifications relatives aux Unités Touristiques Nouvelles ont été apportées dans la loi Montagne. Aussi, avait-il été transmis en amont de la réunion du Bureau une note expliquant cette évolution législative.

8 - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME LEADER

Suite à une demande de l'Union Européenne auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, une modification doit être apportée, par avenant joint en annexe, à la convention liant le Parc du Pilat - en tant que structure porteuse du programme européen LEADER - la Région - en tant qu'autorité de gestion des fonds européens FEADER - et l'Agence de Services et de Paiement.

Cette modification vise à clarifier le circuit de gestion des dossiers LEADER relatifs à l'animation du GAL (mesure 19.4 LEADER). Cet avenant précise que l'intégralité des dossiers de cette nature seront instruits par la Région et non pas par les services du GAL.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant susmentionné dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération.

9 - AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ECHALAS

Bernard SOUTRENON fait part aux membres du Bureau de l'avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Echalas, dont il a été question lors du groupe de travail du 6 mars dernier et qui a été joint en annexe aux notes préparatoires.

Corinne BERGER souhaite faire quelques remarques au sujet de l'avis rendu par le Parc :

- Dans la partie « Ressources : Activités touristiques, agriculture, forêt » pour la zone UB1, l'exploitation sera arrêtée au 1^{er} juillet. Les recherches pour trouver un repreneur n'ont pas abouti.
La même remarque est faite pour la zone UB2 avec un projet de construction de maison individuelle envisagé.
- Pour l'ICPE située sur la commune, il s'agit d'une exploitation de transformation porcine et non un élevage porcin.
- Dans la partie « Développement urbain : urbanisme foncier, habitats, déplacements », l'écoquartier comportera 25 et non 30 logements ce qui n'aura pas d'impact sur la création de 12 logements sociaux. Cette modification sera intégrée à l'avis.

Les membres du bureau acceptent de corriger les inexactitudes concernant l'ICPE et le nombre de logements prévue dans l'écoquartier. Toutefois, compte tenu de l'objectif de la Charte relatif à la protection des espaces agricoles (préservation de 100% de la SAU), le Bureau ne souhaite pas modifier l'avis du Parc relatifs aux zones UB1 et UB2.

Charles Zilliox explique que la réserve du Parc relative aux zones UB1 et UB2 est identique à celle formulée par le SCoT des Rives du Rhône et la Commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers.

Corinne BERGER quitte la salle et ne prend pas part au vote. Christiane JURY, qui a donné son pouvoir à Corinne BERGER, est mentionnée comme ne prenant pas part au vote sur cette question

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à la majorité par 15 voix pour et 5 abstentions, émet un avis favorable sur le PLU de la commune d'Echalas, avec réserves.

10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- **Fusion Communauté de Communes de la Région de Condrieu/ViennAgglo :** Claude BONNEL et Corinne BERGER indiquent que les communes membres de la CCRC sont en train de se prononcer pour ou contre une fusion de la CCRC avec ViennAgglo. A ce jour, il manque les avis de Saint Cyr, Ampuis et Saint-Romain-en-Gier. Toutes les autres se sont prononcées en faveur de cette fusion. Michèle PEREZ et Charles ZILLIOX ont chacun eu un échange avec M. KOVACS, président de ViennAgglo lui indiquant que si fusion il y a les relations avec le Parc devront se maintenir. Thierry KOVACS, en tant que maire de Vienne, s'est également dit ouvert à la discussion pour que Vienne devienne ville-porte du Parc.
- **Changer d'ère « Apéro du Parc » :** Le Groupe de travail Changer d'ère propose un nouveau rendez-vous entre le Parc et les citoyens du territoire, appelé « les apéros du Parc ». Ces rendez-vous permettront aux agents, accompagnés par des élus du Parc d'aller à la rencontre de la population sur une commune différente pour chaque rendez-vous et de proposer à cette occasion un sujet de débat. Cela peut se passer dans un bar de la commune ou dans un autre endroit lorsqu'il n'y en a pas. L'idée étant d'échanger dans un lieu convivial, sans formalisme. Ces temps d'échanges pourraient avoir lieu une fois par mois de mai à octobre. Le délégué et le maire de la Commune d'accueil seront associés en amont pour la co-construction de ce rendez-vous.

Charles ZILLIOX s'interroge sur l'intérêt que la population pourrait trouver à venir à ces apéros, surtout s'ils doivent payer leur consommation.

Bernard SOUTRENON indique que les Communes risquent de se sentir obliger de payer la consommation des personnes présentes.

Emmanuel MANDON s'interroge sur le lieu retenu. Il pense que plusieurs personnes pourront ne pas apprécier de se rendre dans un bistrot.

Sandrine Gardet indique que ces remarques seront transmises au Groupe de travail changer d'ère pour alimenter leurs réflexions.

- **Bilan de la formation sur la participation citoyenne à destination des élus :** Cette formation a eu lieu les 8 et 9 mars dernier et a été animés par le cabinet « La Critic », basé à Grenoble. Une vingtaine d'élus était présente dont deux élus des villes-portes. Par ailleurs, l'équipe du Parc a en parallèle bénéficié d'une formation de ce même cabinet afin d'être en mesure de mieux communiquer sur le rôle du Parc.

Les prestations du Cabinet, qu'il s'agisse de l'intervention faite en direction des élus ou de celle faite en direction des agents, n'ont pas été jugées de bonne qualité : trop peu dynamiques, trop théoriques. Mais les temps d'échanges entre élus ou au sein de l'équipe du Parc ont été intéressants.

Michel DEVRIEUX, qui a assisté à la formation, a trouvé effectivement l'intervention du prestataire très universitaire, la théorie a pu être mal perçue. Mais le travail en groupe a été très riche. L'idée était bonne, cela a permis d'échanger sur différentes initiatives déjà mises en œuvre sur le territoire du Parc. Il ne pensait pas qu'il y en avait autant. Selon lui, il aurait été possible de se passer de la Critic, les interventions de Carole Mabilon et d'Axel Martiche auraient pu suffire.

Michel DEVRIEUX et Michèle MONCHOVET (qui n'a pu elle participer qu'à la seconde soirée) expliquent que beaucoup des méthodes employées pour susciter la participation citoyenne reposent sur les principes de l'éducation populaire.

- **Dossiers en attente de vote par la Région** : Michèle PEREZ fait état des dossiers en attente qui ne sont toujours pas passés devant la Commission Permanente de la Région :
 - Pour le CRPF qui appelle des fonds Leader, ce dossier a été voté en décembre 2016 en bureau et déposé dans la foulée.
 - Dossier de M. GIRAUDET, agriculteur pour une reconquête de parcelle agricole
 - Pour le Parc : le dossier portant sur la valorisation des diagnostics globaux d'exploitation. Le salaire de Nadège Douay, qui est en CDD pour une durée d'un an, est financé sur ce programme. En intégrant uniquement le coût de son salaire, le montant de l'opération s'élève à 30 175 euros. Les prestations complémentaires à destination des agriculteurs ont un coût de 47 000 euros. Ces prestations n'ont pas été commandées dans l'attente de la réponse de la Région.Charles ZILLIOX précise à Emmanuel MANDON qu'il devient urgent d'avoir une réponse sans quoi nous ne pourrions pas mener à bien notre projet qui pourtant reçoit un très bon accueil des éleveurs du Pilat.
Si le dossier n'est pas soutenu financièrement, le Parc devrait ajouter 7 960 € en autofinancement, 3000 € si on compte uniquement le salaire de Nadège Douay, et ceci en plus des 9000 euros d'autofinancement prévus initialement par le Parc dans le plan de financement.

Emmanuel MANDON répond que plusieurs dossiers sont bloqués car tout a été remis à plat avec les nouvelles compétences et la fusion. Ces situations sont embarrassantes et touchent énormément de personnes.

Charles ZILLIOX évoque le dossier des hébergements collectifs pour lequel des demandes de financement ont été déposées. Des études préalables ont été demandées par la Région sur la viabilité de ces projets. Cette logique peut être compréhensible pour les projets des particuliers. En revanche, les collectivités qui déposent ce type de dossier ont déjà réalisé ce type d'études.

Emmanuel MANDON répond que lorsque quelque chose ne fonctionne pas, le Président de la Région est le premier à vouloir que le dispositif soit révisé.

- **Planète Appro** : Il s'agit du premier salon professionnel des circuits alimentaires de proximité. Il aura lieu les 2 et 3 avril prochains au Carreau des producteurs à Corbas. Ce projet est porté, entre autres, par la Chambre d'Agriculture du Rhône. Le Parc du Pilat et la Communauté de communes de la région de Condrieu seront présents ensemble sur ce salon.
Sandrine Gardet demande si un élu serait disponible pour l'inauguration qui aura lieu le dimanche 2 avril. Michel Jabrin, du Parc sera présent.
Pierre SCHMELZLE se porte volontaire.

Charles ZILLIOX informe qu'il va proposer à chaque Intercommunalité de bénéficier d'une présentation des actions en faveur de l'agriculture menée par le Parc.

- **Projet d'aménagement de la zone de la Varizelle à Saint-Chamond** : Emmanuel MANDON revient sur l'avis négatif rendu par le Parc concernant ce projet.

Michèle PEREZ précise que ce projet d'implantation ne concerne pas le territoire du Parc, comme cela a d'ailleurs été précisé dans l'avis. Il s'agit d'un avis simple.

Emmanuel MANDON estime que sur les aspects environnementaux le Parc a toute légitimité. S'agissant des aspects économiques, il pense que le Parc n'est pas le mieux placé pour s'exprimer.

Sandrine GARDET répond que cela n'est pas exact. Un Parc n'est pas une association de protection de l'environnement mais l'animateur d'un projet de développement durable. Par ailleurs le développement des villes-portes a un impact sur celui du territoire labellisé Parc.

Michèle PEREZ rajoute que le Parc défend la vitalité des commerces en centre-bourg. Aussi, lorsqu'il s'agit de créer une zone commerciale à l'extérieur risquant de desservir cette vitalité, l'avis du Parc est systématiquement négatif.

Sandrine GARDET rappelle que le Parc a été sollicité pour avis, notamment par l'Autorité environnementale, à plusieurs reprises dans le cadre de ce dossier qui a suivi différents circuits d'instruction, avant que la procédure de Déclaration d'intérêt générale emportant mise en compatibilité immédiate du PLU soit décidée. Aucun des avis rendus par le Parc n'est un avis conforme, encore moins hors du territoire labellisé PNR. La dernière demande d'avis émanait de Saint Etienne Métropole. Rien n'obligeait Saint Etienne Métropole à nous solliciter pour avis. Si la collectivité n'est pas en mesure d'accepter un avis contraire au sien, dans ce cas précis le mieux est de ne pas solliciter le Parc.

Emmanuel MANDON indique qu'il aurait aimé être informé en préalable de cet avis, étant membre du Bureau du Parc.

Charles ZILLIOX pense que les élus du Bureau devrait être au courant de tous les avis.

Michèle PEREZ ne voit pas pour quelle raison les élus du Bureau du Parc, surtout lorsqu'il s'agit de la collectivité de laquelle il relève aurait un accès privilégié aux avis du Parc alors que les autres collectivités du Parc n'aurait pas cet avantage.

Nicole FOREST précise que dans sa première version, le dossier de la Varizelle a reçu un avis défavorable de la part de la CDAC. Pour la zone humide, une solution de repli a été envisagée. Le dossier va être à nouveau présenté avec les modifications intégrées. Elle regrette ne pas avoir été mise au courant de l'avis du Parc

Sandrine Gardet interroge les élus sur les avis (qui ne sont pas examinés en Bureau) dont ils souhaitent être destinataires.

Michèle PEREZ propose d'estimer elle quelles sont les avis à transmettre au Bureau en fonction de la sensibilité du dossier.

La prochaine réunion de Bureau aura lieu le jeudi 13 avril à 18h00.